

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 19 février 2013, et ce, à laquelle sont présents :

M. Rémy Tillard,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Chantal Ayotte,	commissaire
M. André Baribeau,	commissaire
M. Simon Bernier,	commissaire
M. Yves Charette,	commissaire
M. Robert Danis,	commissaire
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Céline Dunberry,	commissaire
M. Serge Forget,	commissaire
M ^{me} Lyne Gaudreault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Karim Khimjee,	commissaire
M ^{me} Lyne Kirouac,	commissaire-parent
M. Michel Lanthier,	commissaire
M ^{me} Lucette Lauzon-Pitre,	commissaire
M. Christian F. Paradis,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Stéphanie Viens-Proulx	commissaire-parent

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Denis Chabot, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Karine Forget, M^{me} Chantal Laurin, M. André Lemay et M. Roger Miron ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Rémy Tillard, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-4774/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-4775/SSGC)

M. Christian F. Paradis, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 5 février 2013.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-4776/SSGC)

M. Karim Khimjee, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
 2. Vérification des présences et constatation du quorum;
 3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
 4. Adoption du procès-verbal;
 5. Adoption de l'ordre du jour;
 6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE;
 7. Année de construction et d'agrandissement de chacun des bâtiments de la CSRDN;
 8. Terra-Bois - Convention d'aménagement forestier normalisée;
 9. Composition du comité de sélection pour le choix des professionnels en vue de l'éventuelle construction de deux (2) écoles primaires;
 10. Nomination de deux (2) commissaires sur le comité de sélection pour le choix des professionnels en vue de l'éventuelle construction de deux écoles primaires;
 11. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
 12. Programme de reconnaissance des employés;
- PAUSE
13. Adoption de la politique relative à la petite caisse;
 14. Adoption du budget révisé 2012-2013;
 15. Proposition du conseil intermunicipal de transport (CIT) des Laurentides;
 16. Négociation des contrats de transport scolaire 2013-2018 - Cadre de réalisation;
 17. Résultats aux cours du soir;
 18. Fin de la période de probation d'une direction générale adjointe;
 19. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
 20. Questions diverses;
 - 20.1 Photo radar / écoles;
 - 20.2 Fondations vs commanditaires;
 21. Information du comité de parents;
 22. Information de la vice-présidence;
 23. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
 24. Information de la direction générale;
 25. Tour de table – partage d'informations;
 26. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

ANNÉE DE CONSTRUCTION ET D'AGRANDISSEMENT DE CHACUN DES BÂTIMENTS DE LA CSRDN

Pour information

TERRA-BOIS - CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER NORMALISÉE (R-4777/SRM)

ATTENDU que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune peut reconnaître des organismes regroupant des producteurs forestiers et responsables de leur fournir des services de mise en valeur des forêts privées au sens de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

ATTENDU que la coopérative de propriétaires de boisés Terra-Bois est membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais;

ATTENDU que la coopérative est accréditée par l'Agence à titre d'agent livreur des programmes de l'État;

ATTENDU que le régime de protection et de mise en valeur des forêts privées permet le financement et la réalisation d'activités sylvicoles qui visent la production et la récolte de bois ainsi que la protection des investissements consentis, et ce, dans un contexte d'aménagement forestier durable des forêts;

ATTENDU que le boisé concerné est celui du terrain de l'École polyvalente Lavigne à Lachute, soit le lot 3 037 397;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

De désigner le directeur du Service des ressources matérielles à titre de représentant de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord auprès de la coopérative de propriétaires de boisés Terra-Bois pour le programme d'aménagement des forêts privées;

D'autoriser la présidence et la direction générale de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord à signer la convention d'aménagement forestier normalisée de la coopérative de propriétaires de boisés Terra-Bois, laquelle devra être conforme au projet déposé au répertoire de la commission scolaire sous la cote **CC2012-2013-22**.

Adopté

COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE CHOIX DES PROFESSIONNELS EN VUE DE L'ÉVENTUELLE CONSTRUCTION DE DEUX (2) ÉCOLES PRIMAIRES (R-4778/SRM)

ATTENDU la résolution R-4604/SOST - Demande d'ajout d'espace PQI;

ATTENDU la résolution R-4689/SOST - Demande d'ajout d'espace - (PQI) Révision de la demande;

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement (C-65.1, r.2) contrats de service;

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix des professionnels en vue de l'éventuelle construction de deux écoles primaires (une 4-24 et une 3-18) dont l'ouverture des soumissions est prévue le 5 mars 2013 à 14 h;

ATTENDU que dans un souci de confidentialité et de rigueur, il est souhaitable que les nominations ci-dessous soient faites conformément au règlement de la délégation de pouvoir et qu'elles demeurent confidentielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions sont évaluées par un comité de sélection composé d'un secrétaire et d'au moins trois (3) membres;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, qu'un comité de sélection pour l'évaluation des soumissions reçues pour le choix des professionnels en vue de l'éventuelle construction de deux écoles primaires (une 4-24 et une 3-18) soit composé des membres suivants:

Deux (2) membres de la direction du Service des ressources matérielles;

Un (1) membre de la direction générale;

Un (1) gestionnaire du Service des ressources matérielles agissant comme secrétaire du comité de sélection;

Un (1) membre externe à la commission scolaire;

Membres nommés par le conseil des commissaires à huis clos: deux (2) commissaires.

Adopté

PROPOSITION D'HUIS CLOS (R-4779/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 19 h 25.

Adopté

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (R-4780/SSGC)

M. Christian F. Paradis, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 19 h 30.

Adopté

NOMINATION DE DEUX (2) COMMISSAIRES SUR LE COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE CHOIX DES PROFESSIONNELS EN VUE DE L'ÉVENTUELLE CONSTRUCTION DE DEUX ÉCOLES PRIMAIRES (R-4781/SRM)

ATTENDU la résolution R-4778/SRM, composition du comité de sélection pour le choix des professionnels en vue de l'éventuelle construction de deux écoles primaires (une 4-24 et une 3-18);

ATTENDU que deux (2) commissaires font partie du comité de sélection;

ATTENDU que la direction générale a nommé ses représentants au comité de sélection pour le choix des professionnels;

ATTENDU que par souci d'équité et afin de protéger les membres du comité de toute sollicitation;

Il est PROPOSÉ par M. Yves Charette, commissaire, de nommer deux commissaires au comité de sélection pour le choix des professionnels en vue de l'éventuelle construction de deux écoles primaires (une 4-24 et une 3-18) et de préserver l'identité des deux commissaires confidentielle laquelle information sera versée au répertoire de la commission scolaire, sous pli confidentiel, sous la cote *CC2012-2013-23*.

Adopté

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE

Ce point est retiré.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS (R-4782/SRH)

CONSIDÉRANT le fait que la force de sa main-d'œuvre constitue pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord son capital le plus important;

CONSIDÉRANT qu'il est important de souligner les employés qui se distinguent par la qualité de leur prestation de travail;

CONSIDÉRANT la consultation et l'apport du comité des ressources humaines du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les commentaires recueillis auprès du comité consultatif de gestion;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantal Ayotte, commissaire, d'adopter le programme de reconnaissance des employés.

Adopté

ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA PETITE CAISSE (R-4783/SRF)

CONSIDÉRANT que la politique d'approvisionnement fixe le seuil maximal pour acquérir des biens via la petite caisse;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources financières doit mettre en place des mesures de contrôle interne pour assurer la saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir des modalités d'utilisation du fonds de petite caisse;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de gestion a été consulté le 14 novembre 2012.

Il est PROPOSÉ par M. Christian F. Paradis, commissaires, d'autoriser l'adoption de la politique relative à la petite caisse laquelle est versée au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2012-2013-24**.

Adopté

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2012-2013 (R-4784/SRF)

CONSIDÉRANT la révision budgétaire effectuée par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a annoncé que les paramètres de financement révisés pour l'année 2012-2013 seront envoyés aux commissions scolaires afin de tenir compte du paiement de l'équité salariale du personnel de soutien et professionnel;

CONSIDÉRANT l'objectif de respecter les limites d'appropriation de surplus au 30 juin 2013;

Il est PROPOSÉ par M. Yves Charette, commissaire, d'adopter le budget révisé 2012-2013.

Adopté

PROPOSITION DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DES LAURENTIDES (R-4785/SOST)

CONSIDÉRANT que le CIT Laurentides a déposé une proposition de service pour le transport de 190 élèves du secondaire pour la période 2013 - 2018;

CONSIDÉRANT que la proposition du CIT Laurentides implique un coût annuel par élève de 526 \$;

CONSIDÉRANT que le coût supplémentaire de la CSRDN pour le transport de 190 élèves serait de 85 231 \$;

CONSIDÉRANT que le coût actuel de la CSRDN pour le transport annuel par élève est de 77 \$;

CONSIDÉRANT que le coût actuel pour la CSRDN pour transporter ces 190 élèves est de 14 711 \$

CONSIDÉRANT que notre modèle organisationnel de transport ne permet pas actuellement une intégration du CIT Laurentides à des coûts compétitifs :

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lucette Lauzon-Pitre, commissaire, de refuser l'offre de service du CIT Laurentides dans le cadre du renouvellement des contrats de transport 2013-2018.

Adopté

NÉGOCIATION DES CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2013-2018 - CADRE DE RÉALISATION (R-4786/SOST)

CONSIDÉRANT que les contrats de transport scolaire couvrant la période 2008-2013 se terminent le 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSRDN de négocier une nouvelle entente de cinq ans avec les transporteurs;

CONSIDÉRANT que le comité de négociation a élaboré les orientations et les enjeux de négociation;

CONSIDÉRANT les orientations pour la négociation des contrats de transport 2013-2018 :

- Respect de l'enveloppe budgétaire malgré la croissance des élèves au primaire;
- Apporter des modifications mineures en lien avec les véhicules afin d'améliorer la sécurité des élèves qui sont transportés;

- Mise à jour d'un certain nombre de clauses en lien avec le contrat type de la FCSQ;
- Intégrer au contrat de transport une clause permettant de transporter sans frais des élèves de la CSRDN lors d'une activité de masse ou sortie éducative;
- Intégrer au contrat de transport une clause permettant d'ajouter des circuits supplémentaires devant effectuer une seule vague à des coûts moindres;
- S'assurer du respect de certaines clauses déjà existantes et utilisation de certaines pénalités prévues au contrat s'il y a lieu;
- Améliorer l'efficacité du transport auprès des élèves en assurant une stabilité organisationnelle au niveau des transporteurs;
- S'assurer que les transporteurs effectuent les démarches organisationnelles préalables avant le début de l'année scolaire;
- Réduction des coûts de transport assumés par les écoles.

CONSIDÉRANT que le caucus a été consulté sur les orientations et sera consulté tout au long du processus afin de valider régulièrement les mandats de négociation;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du transport a été consulté sur les orientations;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) autorise la CSRDN à négocier une entente de gré à gré avec les transporteurs;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'adopter les orientations pour la négociation des contrats de transport 2013-2018 et de déléguer au caucus la responsabilité de valider les mandats de négociation tout au long du processus.

Adopté

RÉSULTATS AUX COURS DU SOIR

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE (R-4787/DG)

CONSIDÉRANT la nomination de M. Michaël Charette à titre de directeur général adjoint en date du 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive de la prestation de travail de M. Michaël Charette au courant de la dernière année faite par la directrice générale;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de confirmer la fin de la période de probation de M. Michaël Charette et de confirmer M. François Landry, à titre de directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport, suite à cette fin de probation.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Photo radar / écoles - Ce point est apporté par M. Serge Forget.
- Fondations vs commanditaires - Ce point est apporté par M. Serge Forget.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-4788/SSGC)

M. Michel Lanthier, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 21 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire